

VERSION PUBLIQUE

AUTORITÉ BELGE DE LA CONCURRENCE

Auditorat

Code de droit économique, Livre IV, article IV.70 §3.

Affaire CONC-C/C-21/0002 : Octa+ group / OLA-OLA Trans (Gilops group)

Procédure simplifiée – Décision n° ABC-2021-C/C-03-AUD du 28 janvier 2021

1. Le 11 janvier 2021, l’Auditeur général de l’Autorité belge de la concurrence a reçu notification, conformément à l’article IV.10§1er du code de droit économique, d’une opération de concentration, par laquelle OCTA+ Group S.A. et B.F.P. S.A. acquièrent le contrôle exclusif des sociétés OCTA+ Liège Ardennes S.A., OLA Trans S.A. et ses trois filiales (Groupe Lince Meunier Verlaine S.P.R.L., Maison Eloy S.P.R.L. et Mazout Havet S.P.R.L.) au sens de l’article IV.6, §1^{er}, 2° du code de droit économique.

2. La partie notifiante a demandé l’application de la procédure simplifiée visée à l’article IV.70 du code de droit économique.

3. OCTA+ Group S.A. est une société anonyme enregistrée à la Banque Carrefour des entreprises sous le numéro BE 0467.010.953, dont le siège social est établi Avenue Général Baron Empain, 21 à 1150 Bruxelles.

OCTA+ Group S.A. est une société holding regroupant l’ensemble des participations majoritaires des filiales actives dans la distribution d’énergies (produits pétroliers raffinés, électricité, gaz naturel, cartes carburant, solutions de mobilité, gestion de bornes de recharge électriques).

Bruxelles, Finances et Participations S.A. (ci-après B.F.P.) est une société anonyme enregistrée à la Banque Carrefour des entreprises sous le numéro BE 0444.563.668, dont le siège social est établi Avenue Général Baron Empain, 21 à 1150 Bruxelles.

BFP est une société holding familiale, actionnaire majoritaire d’OCTA+ Group S.A..

4. OCTA+ Liège Ardennes S.A. (en abrégé OLA) est une société anonyme enregistrée à la Banque Carrefour des entreprises sous le numéro BE 0538.866.078, dont le siège social est établi Rue des Mousquetaires Gris, 33 à 5660 Mariembourg .

5. OLA Trans S.A. est une société anonyme enregistrée à la Banque Carrefour des entreprises sous le numéro BE 0538.868.157, dont le siège social est établi Rue des Mousquetaires Gris, 33 à 5660 Mariembourg.

Les filiales de OLA concernées par cette opération sont le Groupe Lince Meunier Verlaine S.P.R.L. (en abrégé LMV, numéro d’entreprise BE 0842.142.320), dont le siège social est situé Rue des Déportés, 21 à 6900 Marche-en-Famenne, la société Mazout Havet S.P.R.L.(numéro d’entreprise BE 0849.977.148), dont

le siège est sis Rue des Mousquetaires Gris, 33 à 5660 Mariembourg et la Maison Eloy S.P.R.L. (BE 0425.490.795) dont le siège social est établi Rue de l'Ancienne Commune, 9à 5364 Schaltin.

Ces cinq entités sont actives dans le secteur de la commercialisation et le transport de produits pétroliers raffinés, très majoritairement de mazout de chauffage, de diesel et essences aux consommateurs finaux.

6. Après examen de la notification et instruction de l'affaire, il apparaît que la concentration tombe dans le champ d'application du code de droit économique ainsi que de la catégorie d) de la Communication du Conseil de la concurrence relative aux règles spécifiques d'une notification simplifiée de concentrations¹.

7. L'auditeur constate, en vertu de l'article IV.70 §3 du code de droit économique, que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'opposition.

8. Conformément à l'article IV.70 §4 du code de droit économique, la présente lettre doit être considérée, aux fins de l'application du code de droit économique, comme une décision du Collège de la concurrence déclarant la concentration admissible.

L'Auditeur,

Marielle Fassin

¹ Conseil de la concurrence - règles spécifiques d'une notification simplifiée de concentrations, approuvé par l'assemblée générale du Conseil de la concurrence du 8 juin 2007, M.B. 04/07/2007, p. 36893.